



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu étudiera le 4 octobre à 19 heures, lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu dans la salle du conseil Émeri-Lapointe située au 288, rue Principale, une demande de dérogation mineure pour la propriété du 44, chemin Saint-François-Xavier.

La demande présentée a pour but d'autoriser le lotissement d'un lot d'une profondeur moyenne de 32,91 mètres alors que l'article 56 du règlement de lotissement 230-2011 demande une profondeur minimale de 45 mètres lorsqu'un lot est situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Mathieu, ce 6 septembre 2016.

Louise Hébert

Directrice générale et secrétaire-trésorière